



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2024.06.2

du Conseil communautaire du 25 juin 2024

Vacance d'un poste de vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Maintien des 15 postes de vice-présidents et élection d'un nouveau vice-président.

Date de la convocation : 18 juin 2024
Date d'affichage : 26 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE-DUDA
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Jean-François BARATON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Jacques ALEXIS, M. Philippe BENASSAYA, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Marie BOELLE, M. Kamel HAMZA, M. Moncef ELACHECHE.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Benoît VIGNES), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Dorothee BILGER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), Mme Vanessa AUROY (pouvoir à M. Patrice BERQUET), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Christine CARON (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Stéphane GRASSET (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Jocelyne HANNIER (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER (pouvoir à M. Richard RIVAUD).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7 et suivants, L.5211-2 et L.5216-5 ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L.228 et suivants et L.237 et suivants ;

Vu les délibérations n° D.2020.07.2 et 3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 respectivement relatives à la détermination du nombre et à l'élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D.2020.12.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2020 portant maintien des 15 postes de vice-présidents de la communauté d'agglomération et élection d'un nouveau vice-président ;

Vu la délibération n° D.2024.06.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2024 relative à l'installation des nouveaux conseillers communautaires pour la commune de Bois d'Arcy ;

Vu la vacance d'un poste de vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, faisant suite à la démission de M. Jean-Philippe Luce de ses fonctions de vice-président et de conseiller communautaire ;

Vu l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Bois d'Arcy du 21 avril 2024 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Par délibération du 1^{er} décembre 2020 susvisée, le Conseil communautaire a maintenu les 15 postes de vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et procédé à l'élection d'un nouveau vice-président, à savoir M. Jean-Philippe Luce, alors Maire de la commune de Bois d'Arcy, membre de l'Intercommunalité.

La liste des 15 vice-présidents de l'Agglomération était donc la suivante :

Marie-Hélène AUBERT
Richard DELEPIERRE
Pascal THEVENOT
Olivier DELAPORTE
Sonia BRAU
Olivier LEBRUN
Jean-Philippe LUCE
Richard RIVAUD
Luc WATTELLE
Marc TOURELLE
Stéphane GRASSET
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Jacques ALEXIS
Caroline DOUCERAIN
Patrice BERQUET

- A la suite de la démission d'une partie du Conseil municipal de Bois d'Arcy, dont M. Jean-Philippe Luce, une élection municipale intégrale et communautaire partielle a eu lieu, dont le premier tour de scrutin s'est déroulé le 21 avril 2024 et le second le 28 avril 2024.

A la suite de ce scrutin, M. Philippe Benassaya a été élu nouveau Maire de Bois d'Arcy par son Conseil municipal.

Par la présente délibération, il est par conséquent proposé :

- de maintenir à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
- et d'élire le successeur de M. Luce, qui occupera le même rang que ce dernier dans l'ordre des vice-présidents.

Le candidat proposé par la Majorité pour le poste de vice-président est donc M. Philippe

Benassaya.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

Le vote a lieu à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le conseiller qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu vice-président, ni en exercer, même temporairement, les fonctions.

En vertu des articles L.228 et suivants et L.237 et suivants du Code électoral, les cas d'inéligibilité et d'incompatibilité applicables aux communes sont étendues aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de maintenir à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le restant de la mandature 2020-2026 ;
- 2) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection d'un nouveau vice-président de la communauté d'agglomération.
Est élu vice-président de la communauté d'agglomération : M. Philippe BENASSAYA
- 3) la liste actualisée des 15 vice-présidents de Versailles Grand Parc est donc la suivante :

Marie-Hélène AUBERT
Richard DELEPIERRE
Pascal THEVENOT
Olivier DELAPORTE
Sonia BRAU
Olivier LEBRUN
Philippe BENASSAYA
Richard RIVAUD
Luc WATTELLE
Marc TOURELLE
Stéphane GRASSET
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Jacques ALEXIS
Caroline DOUCERAIN
Patrice BERQUET

- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.